

26 janvier 2007

Déplacements internes en République centrafricaine : une crise de protection



Texte traduit de l'Anglais en Français. La version Anglaise demeure la seule version officielle.

Table des matières

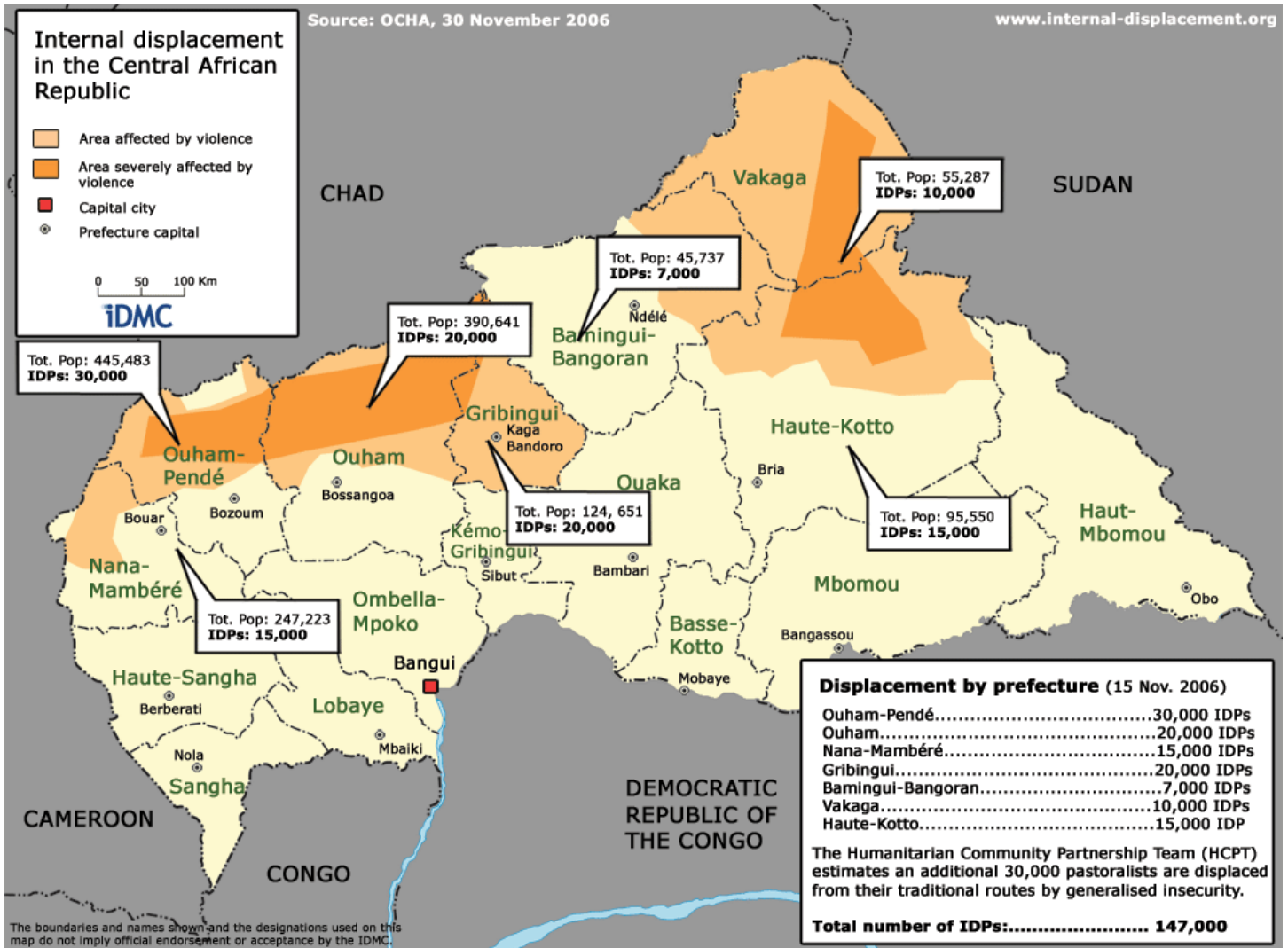
Carte des déplacements internes en République centrafricaine	3
Résumé.....	4
Principales recommandations	6
Contexte	9
Insécurité : principale cause des déplacements.....	11
Types de déplacements	12
Hypothèses chiffrées.....	14
Besoin urgent de protection	15
Obstacles au retour.....	18
Crise humanitaire cache.....	18
Besoin pressant d'éducation d'urgence	20
Abris.....	21
Santé et assainissement.....	22
Alimentation et nutrition.....	24
Réponse nationale	25
Réponse internationale.....	26
Sources.....	30
Témoignage d'un homme déplacé originaire de Kadjama Kotta	32

Remerciements

Les recherches relatives à ce rapport ont été effectuées au cours d'une mission d'établissement des faits en République centrafricaine en octobre 2006. Des entretiens ont été réalisés à Bangui, Bossangoa, Bozoum et Paoua. De nombreuses autres sources ont également été consultées. L'IDMC/NRC souhaiterait remercier toutes les personnes qui ont fourni des informations pour ce rapport, notamment les fonctionnaires des Nations Unies, les fonctionnaires gouvernementaux, les membres d'organisations nationales et internationales, les membres d'institutions religieuses et, en particulier, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les autres personnes touchées par la crise en République centrafricaine. Nos remerciements s'adressent en particulier au personnel du HCR en République centrafricaine pour son aide dans l'organisation de cette mission.

Photo de couverture : Maisons brûlées au nord de la RCA (Photo : COOPI)

Carte des déplacements internes en République centrafricaine



Résumé

Les déplacements forcés en République centrafricaine (RCA) – avec son lot de victimes, de blessés et de destructions matérielles – sont l'une des principales conséquences de plus d'une décennie d'instabilité politique provoquée par une série de mutineries, de tentatives de coup d'Etat et de conflits armés. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (« personnes déplacées » ou « déplacés ») aurait triplé au cours de l'année 2006, passant de 50 000 en avril à un nombre estimé à 150 000 à la fin de l'année. Cette augmentation est en grande partie due à l'insécurité persistante au nord du pays où le gouvernement mène des combats contre plusieurs groupes rebelles. Les bandits de grand chemin (appelés coupeurs de route ou Zaraguinas) et les vols de bétail frappent également le nord, où la présence de l'Etat – comme dans la plus grande partie du reste du pays en dehors de la capitale – est faible voire inexistante. Environ 50 000 personnes auraient fui à travers la frontière vers le Tchad voisin et 30 000 autres vers le Cameroun. Certaines informations indiquent également que des civils auraient fui vers le Soudan au nord-est.

Parmi les rebelles actifs au nord de la RCA, on trouve des combattants fidèles à l'ancien président, Ange Félix Patassé, qui a été renversé par un coup d'Etat fomenté par François Bozizé, l'actuel président, au pouvoir depuis mars 2003. En outre, certains anciens partisans de Bozizé ont pris les armes contre le gouvernement actuel, estimant qu'ils n'avaient pas obtenu une compensation adéquate pour leur participation au coup d'Etat. Le gouvernement accuse le Soudan voisin de soutenir les groupes armés, ce que le gouvernement soudanais ne cesse de nier. Dans le but de stopper la rébellion, Bozizé a fait appel à la France et au Tchad pour qu'ils lui apportent un soutien militaire sous forme de troupes et d'équipements.

La plupart des personnes contraintes de quitter leur foyer du fait de l'insécurité provoquée par les combats et le banditisme dans différentes parties du nord ont trouvé refuge dans la brousse, non loin de leurs villages et de leurs champs. Les régions les plus touchées sont les préfectures de Nana-Mambéré, Ouham-Pendé, Ouham, Nana-Gribizi (Gribingui), Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto et Vakaga, situées au nord.

Les personnes déplacées ont fait l'objet de graves violations des droits de l'homme, commises tant par les forces gouvernementales que par les groupes rebelles. Ces abus incluent des assassinats arbitraires, des viols, des tortures et des destructions de maisons et d'autres biens. Les extorsions et les rackets sont monnaie courante, en particulier dans le nord-ouest du pays. En l'absence de toute structure chargée de faire appliquer la loi, les crimes ont été commis par tous les bords dans l'impunité la plus totale.

Les personnes déplacées sont extrêmement vulnérables dans la mesure où les conditions minimales pour un niveau de vie correct ne sont pas remplies. Les enfants déplacés qui vivent actuellement dans la brousse avec leurs parents n'ont aucun accès à l'éducation. Ils ont manqué l'année scolaire 2005/2006 de même que la suivante. En outre, les personnes déplacées n'ont généralement pas accès, ou de manière extrêmement limitée, aux soins de santé, à une alimentation normale, aux installations hydrauliques et sanitaires,

et elles se retrouvent ainsi dans une situation encore pire que celle de la population pauvre qui réside dans les zones reculées des régions situées au nord du pays. Elles sont dispersées à travers la brousse dans de petites installations isolées et vivent dans des abris de fortune ou à l'air libre, exposées aux maladies. Bien qu'elles bénéficient parfois des distributions de vivres de la part des organisations humanitaires, cela reste insuffisant et de nombreuses personnes déplacées sont contraintes de se nourrir de feuilles sauvages, de fruits et de racines.

La réponse à la crise de déplacement interne en RCA a été totalement insatisfaisante au plan national. Bien que le ministère de l'Economie, de la Planification et de la Coopération internationale semble chargé de la coordination de la réponse humanitaire et le ministère de la Famille de la protection des droits des personnes déplacées, le gouvernement ne dispose pas de l'expertise et des ressources nécessaires pour faire face efficacement à la gravité des situations de déplacements internes et une stratégie de réponse doit encore être élaborée.

Au plan international - en tout cas jusqu'à mi-2006-, la réponse a souffert d'un niveau limité de financement et de la faiblesse du suivi, de la gestion de l'information et de la coordination entre les agences des Nations Unies et les ONG. Cela était en partie dû à l'absence de coordinateur humanitaire entre octobre 2005 et juin 2006 et à l'insuffisance de la présence humanitaire dans les zones touchées par les déplacements. Le nouveau coordinateur humanitaire a commencé à s'attaquer aux faiblesses de la réponse internationale, mais il y a encore trop peu de professionnels de l'aide dans les zones de conflit et le niveau de financement destiné à la protection et à l'aide humanitaire ne répond pas encore aux besoins sur le terrain. Le Programme coordonné d'aide 2007 pour la République centrafricaine sollicite 49.5 millions de dollars pour les programmes destinés à la promotion de la sécurité humaine, la protection et l'assistance aux personnes déplacées, le renforcement des capacités locales et nationales et l'amélioration de la coordination.

Le financement et la mise en oeuvre du plan d'action prévu dans la CAP 2007 sont essentiels pour limiter les conséquences désastreuses du conflit actuel sur la population civile. Dans le même temps, le gouvernement doit mettre un terme aux violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité, renforcer ses efforts en vue de trouver des solutions politiques aux conflits en cours et rechercher un soutien international plus fort en faveur du processus de redressement si le pays souhaite sortir du cycle actuel de violence et d'instabilité.

Principales recommandations

Au gouvernement de la République centrafricaine

- Désigner un point de contact chargé des personnes déplacées clairement identifié et doté de la responsabilité globale de la protection de leurs droits
- obtenir l'aide de la communauté internationale pour élaborer une politique nationale relative aux personnes déplacées, notamment des stratégies de protection et de retour claires et conformes aux Principes directeurs
- par l'intermédiaire du point de contact chargé des personnes déplacées, obtenir un soutien technique et une formation pour mettre en place des dispositifs d'intervention ainsi que de meilleures capacités de réponse d'urgence face aux déplacements internes provoqués par des conflits
- obtenir l'aide de la communauté internationale pour fournir une éducation d'urgence aux enfants déplacés
- accorder aux organisations nationales et internationales un accès libre et sans entraves aux personnes déplacées dans leurs lieux de refuge
- donner des instructions claires aux forces de sécurité pour qu'elles respectent le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et qu'elles mettent un terme aux attaques et aux abus à l'encontre des populations civiles (y compris les personnes déplacées)
- restaurer la sécurité dans les préfectures les plus affectées par les conflits et les bandits de grand chemin
- permettre aux personnes déplacées de circuler librement et de retourner dans leurs régions d'origine sans crainte d'être harcelées ou attaquées, en particulier les personnes originaires des préfectures de Ouham-Pendé et de Ouham qui souhaitent rentrer ou se réinstaller dans d'autres régions
- ne pas contraindre les personnes déplacées à rentrer chez elles à moins que le retour ait lieu volontairement et en toute sécurité
- contribuer à mettre réellement fin à l'impunité en garantissant que les auteurs de violences et de violations des droits de l'homme, notamment les membres des forces de sécurité, sont identifiés et font l'objet de poursuites judiciaires

Aux groupes rebelles armés

- Donner des instructions claires à tous les combattants pour qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et qu'ils mettent un terme aux attaques et aux abus à l'encontre des populations civiles (y compris les personnes déplacées)
- accorder aux organisations nationales et internationales un accès libre et sans entraves aux personnes déplacées que ce soit dans leurs lieux de refuge ou dans les régions de retour

Au Comité national en matière de droits de l'homme

- La création du Comité national en matière des droits de l'homme mandaté pour défendre et protéger les droits des groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, constitue une initiative positive qui devrait être suivie de mesures du Comité visant à établir rapidement un bureau et à devenir opérationnel ;
- aider le gouvernement à élaborer une politique relative aux personnes déplacées en RCA
- mettre en place un programme de surveillance relatif à la situation et aux droits des personnes déplacées en RCA

Aux donateurs

- Soutenir des projets, en particulier dans le cadre de la Procédure d'aide globale (CAP) 2007, se concentrant sur la réponse d'urgence à la situation des personnes déplacées et à leurs besoins à plus long terme, y compris les programmes liés au développement dans les régions potentielles de retour
- soutenir et financer de nouveaux projets gérés par les ONG visant à établir une présence en RCA

Au Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA)

- Renforcer la capacité de la Division du BONUCA chargée des droits de l'homme en matière de recueil d'informations spécifiques aux personnes déplacées et de promotion de leurs droits à différents niveaux
- faciliter et soutenir les initiatives visant à mettre en place des mécanismes de résolution des conflits

Au Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées

- Organiser une visite en République centrafricaine pour faire le point sur la situation des personnes déplacées, engager un dialogue avec le gouvernement et lui faire des recommandations sur les moyens d'améliorer le respect de leurs droits

A la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC)

- Promouvoir le respect du droit humanitaire et des droits de l'homme à différents niveaux au sein des forces de sécurité gouvernementales

Aux agences des Nations Unies et aux ONG internationales en République centrafricaine

- Mettre en œuvre les recommandations de la Mission multidisciplinaire en République centrafricaine (4-11 novembre 2006)
- en consultation les unes avec les autres, les agences des Nations Unies et les ONG devraient renforcer leur présence en RCA (principalement dans les zones touchées par les conflits) afin de fournir assistance et protection aux personnes déplacées
- lorsque le retour ou la réinstallation sont envisageables, garantir un soutien approprié à plus long terme en matière d'activités génératrices de revenus et de projets de développement communautaire étroitement liés aux activités de redressement en cours
- lorsque le retour durable ou la réinstallation ne sont pas possibles, garantir une protection et une assistance appropriées aux personnes déplacées dans les zones de refuge, tout en faisant pression sur les autorités nationales pour qu'elles assument leurs responsabilités à cet égard
- évaluer les possibilités de retour ou de réinstallation durables pour les personnes déplacées dans des localités clés, en conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies, y compris au moyen de visites exploratoires avec des superviseurs humanitaires

A la Cour pénale internationale

- Ouvrir une enquête sans plus tarder sur les crimes relevant de sa compétence commis en RCA depuis le 1^{er} juillet 2002

Contexte

La République centrafricaine (RCA), pays enclavé qui accéda à l'indépendance de la France en 1960, n'a jamais été puissante et de vastes zones du pays demeurent encore aujourd'hui hors de l'emprise des institutions de l'Etat. Toute l'histoire de la République centrafricaine est marquée par l'instabilité politique liée à la faiblesse de l'Etat et à l'impact des mutineries, coups d'Etat militaires et conflits armés qui se sont succédés et qui ont progressivement détruit les institutions étatiques, les infrastructures et l'économie locale déjà limitées. La richesse potentielle de ses ressources naturelles (diamants, or, uranium et bois) n'a pas empêché le pays de figurer au cours des dernières années comme l'un des pays les plus pauvres du monde selon l'index du développement humain du PNUD.

Tandis que l'Etat a été incapable de consolider ses institutions pendant près d'un demi-siècle, il est en déclin depuis une dizaine d'années. En 1996, la RCA a été ébranlée par une crise politico-militaire, ponctuée par trois mutineries successives des éléments des Forces Armées Centrafricaines. Celles-ci étaient en grande partie liées à un mécontentement public généralisé vis-à-vis des problèmes sociaux et économiques, exacerbé par le non-paiement prolongé des arriérés de salaires des soldats. Malgré la signature d'accords entre les forces fidèles à l'ancien président, Ange Félix Patassé, et les rebelles, et la présence de forces de maintien de la paix mandatées pour surveiller leur mise en œuvre, l'insécurité a continué de régner dans différentes zones du territoire, les populations civiles faisant régulièrement l'objet d'attaques menées par des hommes armés. Patassé a été réélu en 1999 au cours d'élections considérées par la communauté internationale comme libres et équitables, mais les affrontements armés et les troubles se sont poursuivis dans la capitale Bangui¹.

Malgré la situation économique encore précaire et l'insécurité persistante dans les zones rurales, en 2000 la Mission des Nations Unies en République centrafricaine a été transformée en Bureau d'Observation des Nations Unies en Centrafrique chargé principalement d'appuyer les efforts du gouvernement en matière de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. Les tensions politiques croissantes, aggravées par le refus du gouvernement d'engager un dialogue avec l'opposition, les tensions sociales de plus en plus fortes et le déclin économique persistant ont conduit aux coups d'Etat militaires avortés du 28 mai 2001 et du 25 octobre 2002. Suite à cette seconde tentative de coup d'Etat, dont l'ancien chef d'état major, le Général François Bozizé, était soupçonné d'être l'instigateur, l'organisation régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale a mandaté la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), soutenue par la France et l'Union européenne, pour assurer la sécurité du président, contribuer à sécuriser les frontières entre la République centrafricaine et le Tchad et aider le gouvernement à restructurer ses forces armées. Jusqu'alors, la survie politique de Patassé tenait essentiellement au soutien apporté par les troupes libyennes et le Mouvement de Libéra-

¹ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 15 juillet 1999, paragraphes 3-8 ; 14 janvier 2000, paragraphe 21.

tion du Congo de Jean-Pierre Bemba, en République démocratique du Congo (RDC), lequel contrôlait la région de l'Equateur limitrophe de Bangui.

Les deux tentatives de coup d'Etat militaire de 2002 faisaient partie d'une série de sept coups d'Etat auxquels Patassé a survécu au cours de sa présidence, avant de succomber à la seconde tentative de coup d'Etat menée par Bozizé avec l'aide des forces tchadiennes en mars 2003.

Le violent transfert de pouvoir en mars 2003 avait été précédé de mois d'intenses combats touchant essentiellement cinq préfectures – Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi (également appelée Gribingui), Kemo et Ombella-Mpoko. Ils causèrent la destruction des rares infrastructures étatiques présentes dans ces régions, provoquèrent le déplacement interne de plus de 200 000 personnes – tandis que 13 000 autres fuyaient vers le Tchad au sud – et conduisirent à des violations massives des droits de l'homme telles que viols, exécutions sommaires et pillages par les parties au conflit². Le pays était également déstabilisé par l'opposition croissante de l'armée et des fonctionnaires gouvernementaux, dont certains n'avaient pas été payés depuis plusieurs années. Cela conduisit à des grèves et protestations à répétition de la part des enseignants, des fonctionnaires, des étudiants et des retraités, sapant la légitimité du gouvernement et entraînant une économie déjà fragile encore plus vers l'effondrement. Les arriérés de salaires, en partie réglés fin 2003 après le coup d'Etat grâce au soutien de certains pays donateurs, se sont de nouveau accumulés depuis la première moitié de l'année 2005³.

Un gouvernement de transition a été mis en place par Bozizé. Dans le même temps, dans les zones rurales, l'insécurité persistait du fait des affrontements armés entre les milices. Suite aux élections législatives et présidentielles de mars et mai 2005, Bozizé a été déclaré vainqueur par une commission électorale indépendante, les élections ayant été généralement considérées comme libres et équitables par les observateurs nationaux et internationaux. Selon les rapports, la majorité des personnes déplacées étaient retournées chez elles⁴.

Certains espéraient que les élections de mai 2005 apporteraient une stabilité politique et une sécurité plus grande et que le pays commencerait à se redresser après une décennie de crise. Cependant, la situation sécuritaire s'est gravement détériorée depuis en raison de combats incessants entre un certain nombre de groupes armés hostiles à Bozizé et les forces armées (Forces Armées Centrafricaines- FACA) et la Garde présidentielle dans différentes régions du nord depuis le mi-2005. En outre, la zone d'insécurité s'est progressivement étendue du nord-ouest vers le nord-est, principalement des préfectures de Ouham et Ouham-Pendé vers la région de Vakaga à la frontière du Darfour au Soudan. Les provinces du nord de la République centrafricaine, à la frontière avec le Cameroun, le Tchad et le Darfour – Ouham-Pendé, Ouham, Bamingui-Bangoran et Vakaga – restent instables en raison de la présence d'anciennes troupes tchadiennes, des FACA et de la Garde pré-

² Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 22 juillet 2004 ; CICR, 8 juillet 2003.

³ UN OCHA, 11 novembre 2006, p.5 ; HCR, 13 juillet 2005.

⁴ IRIN, 24 mai 2005 ; IZF, 15 mars 2005.

sidentielle, des rebelles centrafricains, des bandits de grand chemin et des rebelles tchadiens, conduisant à des assassinats, des pillages et des enlèvements de civils⁵.

Plus d'une année après les premières grandes attaques, en septembre 2005, l'agenda politique précis, les sources de financement, les soutiens politiques et les bases arrière des différents groupes rebelles ne sont pas clairs⁶. Toutefois, l'identité des groupes armés semble connue. Les rebelles comprendraient d'anciens membres des forces de sécurité présidentielles de Patassé ainsi que des combattants démobilisés qui avaient pris part à la rébellion précédente menée par le président actuel. L'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) est une coalition de groupes rebelles qui inclut les soi-disant « ex-libérateurs » qui ont aidé à renverser Patassé en mars 2003 et qui n'ont pas été payés ce qui leur avait été promis contre leur soutien.

Le gouvernement centrafricain a accusé Patassé et le Soudan de soutenir la rébellion, ce que les officiels à Khartoum et les rebelles eux-mêmes ne cessent de nier. Dans un effort visant à éliminer la rébellion, Bozizé a fait appel au Tchad et à la France pour qu'ils fournissent un soutien militaire à son gouvernement, sous forme de troupes et d'équipements. De même, la RCA a prié le Conseil de sécurité des Nations Unies de déployer des troupes à la frontière entre le Soudan et la RCA, en se référant à la résolution 1706 qui prévoit la mise en place d'une présence multidimensionnelle au Tchad et, si nécessaire, en République centrafricaine⁷.

Insécurité : principale cause des déplacements

L'insécurité générale est la principale cause des déplacements en République centrafricaine – la violence politique récurrente, les combats incessants entre les forces armées et les différents groupes rebelles et le banditisme. Les opérations pour contrer l'insurrection menées principalement par la Garde présidentielle constituent l'une des sources d'insécurité dans les zones de conflit situées au nord-ouest parce que les populations civiles sont directement visées. L'année dernière, la répétition des attaques de la part des rebelles a provoqué des représailles de l'armée à l'encontre des civils suspectés par l'armée de soutenir l'activité rebelle, conduisant à de nouveaux déplacements tant à l'intérieur du pays qu'à travers la frontière avec le Tchad⁸. Certaines zones situées dans les régions de Ouham-Pendé et Ouham au nord-ouest ont voté pour l'opposition lors des élections de mai 2005 et non pour le président actuel Bozizé. Ils sont considérés comme des partisans du président évincé Patassé.

Des incursions de mercenaires tchadiens et de groupes rebelles soudanais dans le nord de la RCA auraient également provoqué le déplacement de civils. L'initiative tripartite République centrafricaine/Cameroun/Tchad, qui autorise depuis décembre 2005 les armées

⁵ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 19 octobre 2006, paragraphe 9.

⁶ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 27 juin 2006, paragraphe 26 ; Reuters, 21 novembre 2006.

⁷ Résolution 1706 du Conseil de sécurité, paragraphe 9 (d).

⁸ UNHCR, octobre 2005, p.5.

régulières des trois pays à traverser leurs frontières communes pour poursuivre des rebelles ou des groupes armés qui bloquent les routes, ainsi que le soutien que la France et la FOMUC apportent aux FACA, se sont montrés incapables de restaurer complètement la sécurité en empêchant les activités des rebelles et des bandits au nord-ouest de la République centrafricaine⁹.

L'UFDR a brièvement pris le contrôle de Birao et de deux autres villes dans les préfectures de Vakaga et de Haute-Kotto au nord-est en octobre et novembre 2006. Plusieurs milliers de civils auraient fui avant que les forces armées – aidées par les militaires français – ne repoussent les rebelles vers la brousse. Il y a eu des morts tant du côté des civils que de l'armée¹⁰.

Les populations civiles sont également contraintes de fuir la violence commise par des coupeurs de route armés et des bandits de grand chemin, en particulier dans les préfectures de Ouham, Ouham-Pendé et Nana-Gribizi. Ces groupes s'en prennent aux civils, par exemple en kidnappant les enfants des bergers contre rançon et en attaquant des commerçants sur les routes principales. Près de 30 000 personnes originaires de Centrafrique auraient trouvé refuge au Cameroun voisin pour échapper au harcèlement et aux enlèvements d'enfants, tandis que d'autres restent déplacés à l'intérieur du pays. Il s'agit principalement des Mbororo, un groupe ethnique qui vit des deux côtés de la frontière entre la Centrafrique et le Cameroun. Ils ont commencé à arriver au Cameroun en provenance de Centrafrique en avril 2005 et le flux s'est accru ces derniers mois¹¹.

Le fait de disposer facilement d'armes à feu est un facteur d'insécurité important. La grande prolifération d'armes de petit calibre et d'armes légères en RCA est la conséquence à la fois des crises internes et des conflits récurrents dans les pays voisins (Tchad, Soudan, République du Congo, RDC), ainsi que du commerce transfrontalier d'armes de petit calibre. Au moins 50 000 armes de petit calibre seraient en circulation en République centrafricaine, pour une population de quelque 4 millions d'habitants. Bien qu'au cours des deux dernières années et demi un projet visant à réintégrer les ex-combattants et à reconstruire les communautés se soit efforcé de réduire et de contrôler l'approvisionnement en armes de petit calibre et en armes légères, il reste beaucoup à faire pour s'attaquer à ce problème à l'origine de l'insécurité¹².

Types de déplacements

Lors des conflits armés et des violences politiques passés, les déplacements internes en République centrafricaine constituaient un phénomène temporaire. Cependant, les dépla-

⁹ Rapport du Secrétaire général, 27 juin 2006, paragraphe 26 ; Reuters, 21 novembre 2006.

¹⁰ IRIN, 1^{er} décembre 2006 ; UN OCHA, 3 novembre 2006.

¹¹ IRIN, 30 novembre 2006 ; UNHCR, novembre 2006, p.62.

¹² UN OCHA, 30 novembre 2006, p.17.

gements plus récents semblent être à plus long terme en raison de la violence continue dans les régions d'origine des personnes déplacées.



Installation pour personnes déplacées dans une forêt, novembre 2006 (Photo: ICVA)

Il existe deux types de déplacements provoqués par les conflits. Il y a la catégorie des personnes qui ont fui vers Bangui et les villes régionales comme Bokaranga, Kabo et Bria, où ils ont trouvé refuge auprès d'amis, de membres de la famille et de communautés d'accueil. Cependant, la majorité des déplacés ont fui loin des routes principales vers la brousse et vivent à quelques kilomètres de leurs villages à proximité de leurs champs. La plupart sont traumatisés et craignent des attaques, principalement des forces de sécurité centrafricaines.

De nombreuses personnes déplacées se trouvent dans des installations isolées. Elles campent sous des cabanes temporaires ou à ciel ouvert, sans protection et exposées aux maladies. Elles peuvent revenir dans leur village pour puiser de l'eau quand les conditions de sécurité le permettent. Dans la brousse, certains civils seraient toujours déplacés internes depuis les conflits de 2002 et 2003¹³.

¹³ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

Hypothèses chiffrées

L'assistance et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de la République centrafricaine sont gravement entravées par l'incertitude quant à l'ampleur de la crise. Aucune enquête systématique et complète n'a été menée concernant le nombre de personnes déplacées ou les conditions dans lesquelles elles vivent. Les déplacés urbains et de long terme sont ignorés. Il est urgent de disposer d'informations fiables sur leur nombre, leur localisation, leur composition démographique et leurs besoins spécifiques.

Cependant, sur la base d'évaluations rapides et d'informations recueillies par des ONG travaillant dans les zones touchées, on estime que depuis que le dernier conflit s'est intensifié mi-2005 dans les provinces du nord-ouest de Ouham et Ouham-Pendé, les attaques des rebelles et les opérations gouvernementales pour contrer les insurrections ont provoqué le déplacement interne de quelque 150 000 personnes à travers le pays et ont fait fuir près de 18 000 personnes vers le Tchad voisin – qui se sont ajoutées au 32 000 réfugiés qui avaient fui auparavant dans ce pays – et un nombre indéterminé de personnes vers le Soudan. Le nombre de personnes déplacées aurait triplé par rapport aux 50 000 signalées à l'origine en avril 2006¹⁴. On estime que sur les 150 000 personnes déplacées, 50 000 sont des femmes, 70 000 sont des enfants et 30 000 sont des hommes¹⁵. On ignore si ce nombre inclut des civils qui auraient été déplacés depuis le conflit de 2002/2003 et par les combats incessants dans la région de Kaga Bandoro, dans la sous-préfecture de Paoua et dans les préfectures de Vakaga et de Haute-Kotto.

Préfectures	Population totale	Nombre de déplacés
Nana-Mambéré	247 223	15 000
Ouham-Pendé	445 483	30 000
Ouham	390 641	20 000
Nana-Gribizi/Gribingui	124 651	20 000
Bamingui-Bangoran	45 737	7 000
Vakaga	55 287	10 000
Haute-Kotto	95 556	15 000
Populations pastorales déplacées de leurs itinéraires traditionnels		30 000
Total	1 404 578	147 000

Source: UN OCHA, novembre 2006, p.IV.

¹⁴ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.IV.

¹⁵ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.23.

Besoin urgent de protection

L'absence d'institutions étatiques dans les zones rurales et le fait que le conflit se fasse sentir un peu partout rend difficile la recherche d'une protection physique et d'une stabilité, en particulier dans les zones isolées où la plupart des personnes déplacées se trouvent¹⁶. La pauvreté des infrastructures et le manque de confiance dans les institutions étatiques, ainsi que la mauvaise gestion des fonds par les gouvernements successifs sont à l'origine de l'insécurité généralisée qui a plongé les populations dans une extrême vulnérabilité.

Depuis le conflit armé de 2002/2003 qui a amené Bozizé au pouvoir, les Nations Unies comme les organisations de défense des droits de l'homme ont signalé des violations continues des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par les différentes parties dans l'impunité la plus totale. Les forces congolaises de Bemba, qui ont aidé Patassé à repousser les attaques de Bozizé en 2002, auraient commis des abus à l'encontre des populations civiles. De même, les soldats centrafricains et tchadiens qui ont par la suite aidé à renverser Patassé en mars 2003 n'ont apparemment pas été payés comme promis contre leur soutien au coup d'Etat et se sont engagés dans le banditisme, les enlèvements, les assassinats et les pillages, tant à l'intérieur du pays qu'au Cameroun voisin¹⁷. Des violations des droits de l'homme, telles que des exécutions sommaires ont également été commises par les forces de sécurité avec l'approbation tacite du gouvernement de transition 2003-2005¹⁸.

La situation globale des droits de l'homme s'est encore détériorée depuis début 2006. Les abus rapportés incluent arrestations et détentions arbitraires, exécutions sommaires, torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants, dépassements de la durée des gardes à vue, restrictions à la liberté de circulation, recrutements forcés, violences sexuelles et pillages des propriétés privées¹⁹. Selon la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, les forces de sécurité gouvernementales pratiquent couramment extorsions, assassinats, vols et attaques physiques à l'encontre des civils. Les groupes rebelles armés se rendent également coupables d'extorsion et de harcèlement. L'effondrement du système judiciaire et son incapacité à mener des enquêtes et des poursuites effectives ont exacerbé le problème de l'impunité qui règne dans l'ensemble du pays²⁰.

Certains groupes rebelles occupent un village et pillent les biens des habitants. Cela provoque l'intervention de l'armée, principalement de la Garde présidentielle, qui entre habituellement dans le village quelques jours après, pillant ce qui a été laissé par les rebelles, réduisant les maisons en cendres et harcelant les habitants accusés par l'armée de soutenir les rebelles.

¹⁶ RI, 8 novembre 2006.

¹⁷ Reuters, 14 avril 2005 ; OCHA, 8 décembre 2004 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, 16 juin 2004.

¹⁸ FIDH, 4 mars 2005 ; Afrol News, 26 mai 2005.

¹⁹ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 27 juin 2006, paragraphe 18 ; UN OCHA, 11 mars 2006 ; UN OCHA, novembre 2006, p. 10.

²⁰ FIDH, 5 novembre 2002, 13 février 2003, 12 octobre 2006.



Stocks de nourriture cachés de l'armée et des rebelles, Markounda, février 2006, (Photo: COOPI).

En janvier 2006, les rebelles ont attaqué une base militaire à Paoua. En représailles, l'armée a occupé les trois districts de Nana Barya, Babessar et Mia Pende, mis le feu aux maisons et tué les civils, contraignant des milliers d'autres à se réfugier dans la brousse²¹. Les villes et les zones situées autour de Kabo, Markounda, Paoua et Kaga Bandoro ont connu le même scénario²². Début octobre 2006, quelque 27 villages ont été attaqués et réduits en cendres par la Garde présidentielle²³. Au cours de l'année passée, plus de 100 villages auraient été incendiés par les différentes parties au conflit. Antérieurement, en décembre 2005, plus de 900 maisons avaient été réduites en cendre dans près de dix villages dans la région de Markounda, tandis que certains villages étaient complètement détruits²⁴.

²¹ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 27 juin 2006, paragraphe 23 ; entretiens IDMC/NRC, Paoua, 24 octobre 2006.

²² UN OCHA, 18 juillet 2006, pp.2-3 ; PAM, 5 décembre 2006 ; IRIN, 19 décembre 2006.

²³ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

²⁴ UN OCHA, 18 juillet 2006, pp.2-3 ; UN OCHA, 30 novembre 2006, p.10.



Maisons brûlées à Béboua, octobre 2006, (Photo: Mpako Foyaleng/IDMC).

Certains officiels reconnaissent que le comportement de l'armée est l'une des causes des déplacements. Comme les rebelles et les bandits, l'armée compte sur la population civile pour se nourrir. L'armée est en sous-effectif et elle est rémunérée de manière irrégulière. De plus, elle bénéficie d'une logistique et d'une formation limitées et elle a peu de discipline. Avec un effectif de quelque 4 500 hommes, l'armée centrafricaine a besoin d'être restructurée. La plupart des soldats sont trop vieux. L'enrôlement dans l'armée répond souvent à des critères ethniques ou régionaux, ce qui en fait une armée plus régionaliste que nationale²⁵. Il est nécessaire de surveiller le rôle de l'armée dans la commission de graves violations des droits de l'homme qui conduisent au déplacement de civils et de recommander vivement au gouvernement de mettre un terme aux assauts de l'armée sur la population civile, y compris les personnes déplacées, dans les zones de conflit et d'assurer leur protection physique.

Dans une décision du 11 avril 2006, la plus haute instance pénale (Cour de Cassation) de la République centrafricaine a reconnu l'incapacité du système judiciaire centrafricain de mener des enquêtes et des poursuites effectives concernant les crimes les plus graves commis dans le pays et que la Cour pénale internationale représentait le seul moyen d'empêcher l'impunité²⁶.

²⁵ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006 ; IRIN, 10 novembre 2006.

²⁶ FIDH, 13 avril 2006.

Obstacles au retour

Les plus grands obstacles au retour, à la réinstallation ou à la réintégration des personnes déplacées sont les combats et le harcèlement continu de l'armée et des bandits. A Ouham-Pendé et Ouham, certaines communautés sont coincées dans la brousse et ne veulent pas ou ne peuvent pas rentrer parce qu'elles craignent de devenir des cibles sur leur chemin de retour. Les personnes qui viennent de zones touchées par les conflits sont fréquemment harcelées par l'armée aux postes de contrôle car celle-ci les considère comme des partisans des rebelles. Le long des routes principales, les gens s'éloignent en courant lorsqu'ils entendent le bruit des véhicules de peur que ces derniers transportent des troupes gouvernementales²⁷.

Les efforts du gouvernement pour encourager les personnes déplacées à rentrer chez elles ont échoué en raison de la poursuite des combats. Le gouvernement a récemment lancé une campagne visant à convaincre les déplacés de rentrer chez eux bien que la situation sécuritaire ne se soit pas améliorée. A Nana Barya et Bémal-Békay, les personnes qui ont tenté de rentrer chez elles après un arrêt des combats ont par la suite été attaquées et leurs villages de nouveau réduits en cendres par les forces de sécurité gouvernementales. Parfois, les forces de sécurité tirent au hasard sur les civils en traversant un village, créant la panique²⁸.

Compte tenu de la situation sécuritaire, le retour ne semble pas constituer une option pour de nombreuses personnes déplacées. La réponse humanitaire devrait donc avoir pour objectif d'améliorer les conditions de vie actuelles des personnes déplacées dans leur région de refuge.

Crise humanitaire cache

La plupart des personnes déplacées ont trouvé refuge dans la jungle non loin de leurs champs et vivent dans des conditions désastreuses. La gravité de leur situation est difficile à mesurer compte tenu de la pauvreté endémique et du sous-développement de l'ensemble du pays, liés notamment aux crises sociopolitiques et militaires prolongées et à l'effondrement ultérieur des services de base²⁹. La République centrafricaine compte environ 3.9 millions d'habitants, dont 532 000 vivent dans la capitale Bangui, et est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Quelque 73 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté d'un dollar par jour. L'espérance de vie à la naissance, qui s'élevait à 49 ans en 1988, a chuté à 39 ans en 2005. Selon l'index de développement du PNUD pour 2006, la RCA se trouve au 172ème rang sur 177 pays³⁰. On estime actuellement qu'un quart de la population totale est affectée par le conflit en cours dans le nord³¹.

²⁷ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

²⁸ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

²⁹ CICR, 3 juillet 2006 ; RI, 8 novembre 2006.

³⁰ PNUD, *Human Development Report 2006*, p.286, 294.

³¹ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.1.

La situation humanitaire des déplacés est généralement pire que celle de la population en général, car ils sont souvent isolés des zones où les services sont fournis et ils vivent dans les endroits où les autorités civiles n'existent pas³². En outre, les régions touchées par les déplacements internes sont celles où les infrastructures publiques et les propriétés privées, notamment les habitations et le bétail, ont été volées ou détruites.



Affaires appartenant à des personnes déplacées dans une installation isolée, novembre 2006
(Photo: ICVA)

Alors que les besoins d'urgence des personnes déplacées à la suite d'importants déplacements sont globalement bien gérés dans d'autres pays dans la mesure où elles sont souvent facilement identifiables dans des camps ou des centres, la situation humanitaire de la grande majorité des personnes déplacées dispersées dans des installations isolées au milieu de la brousse en RCA n'a jamais été gérée de manière adéquate. En dépit d'une légère augmentation de l'activité humanitaire en 2006 dans certaines des régions les plus touchées dans le nord-ouest, les personnes déplacées ont toujours un besoin pressant d'aide d'urgence. Il existe des lacunes considérables principalement dans les domaines de l'éducation, des abris, de la santé et de l'alimentation.

³² Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 27 juin 2006, paragraphe 11.

Besoin pressant d'éducation d'urgence

Aucune éducation d'urgence n'est fournie aux enfants qui vivent actuellement avec leurs parents dans la brousse. Dans les cinq préfectures touchées par le conflit à la frontière avec le Tchad, il y a environ 290 000 enfants en âge d'être scolarisés – y compris 140 000 filles – dont plus d'un tiers n'a pas accès à l'éducation. Comme mentionné plus haut, il y a 70 000 enfants déplacés à l'intérieur de la RCA, parmi lesquels 30 000 n'ont pas eu accès à l'éducation en 2006. On ne sait pas précisément si le reste des enfants déplacés figurent parmi les 100 000 enfants qui n'ont pas eu accès à l'éducation en 2006 en raison de la fermeture des écoles du fait de l'insécurité³³. En outre, dans les communes de Nana Barya, Babessar et Mia Pende, au moins 20 000 enfants ont manqué l'année académique 2005/2006 et manqueront également la suivante³⁴. Même dans certaines régions où les civils auraient été en mesure de rentrer, les parents sont réticents à envoyer leurs enfants à l'école – considérée comme une cible facile en cas d'attaque. Ils préfèrent garder leurs enfants à la maison pour être en mesure de fuir avec eux en cas de danger³⁵.



Enfants déplacés, novembre 2006, (Photo: ICVA)

³³ UN OCHA, 18 juillet 2006, p.4 ; UN OCHA, 30 novembre 2006, p.21.

³⁴ Entretien IDMC/NRC avec le sous-préfet de Paoua, 24 octobre 2006 ; UN OCHA, 30 novembre 2006, p.13.

³⁵ COOPI, 13 juin 2006, p.4.

Dans les zones affectées par les déplacements, le secteur éducatif a été gravement endommagé suite à des années d'instabilité. Avant les conflits, il n'existait pas suffisamment d'infrastructures scolaires dans les préfectures de Ouham, Ouham-Pende et Nana-Gribizi et le taux de scolarisation était faible. A présent, on estime qu'un tiers des écoles existantes ont été détruites, ce qui résulte directement du conflit en cours. Les bancs et autres équipements scolaires ont été pillés ou endommagés pendant le conflit de 2002/2003. La plupart des enseignants ont fui la violence. En outre, la plupart des enseignants n'ont pas bénéficié d'une formation de base depuis longtemps. Au cours de l'année académique 2005/2006, seules deux écoles fonctionnaient dans toute la sous-préfecture de Markounda³⁶.

Les adolescents qui fuient la capitale et les autres villes sont particulièrement touchés car ils n'ont pas la formation nécessaire pour trouver du travail. On signale que certaines très jeunes filles ont recours à la prostitution pour survivre³⁷.

Dans les régions où elles n'ont pas été réduites en cendres, les écoles ont été fermées en raison de l'insécurité, y compris celles gérées par l'Eglise catholique romaine. La principale conséquence est une chute de la fréquentation scolaire de 63 % en 1996 à 43 % en 2000 et 40 % en 2003/2003, l'un des taux les plus bas dans toute l'Afrique. En 2005, plus de 117 écoles étaient fermées, laissant quelque 370 000 enfants (dont 207 300 filles) sans éducation et plus de 280 000 (dont 130 000 filles) avec une éducation précaire, les enseignants étant souvent remplacés par des parents enseignants sans formation. En 2006, l'insécurité a provoqué la fermeture d'encore plus d'écoles dans le nord. Dans le même temps, les institutions gouvernementales chargées de redresser ces mauvais indicateurs sont elles-mêmes affaiblies par des années de conflit civil, d'arriérés de salaires et par une faible capacité³⁸.

Par conséquent, il est pressant de fournir une éducation d'urgence dans les zones de déplacements, de réhabiliter les infrastructures scolaires, de remplacer les équipements détruits et de faciliter le retour des enseignants et des élèves dans les zones de conflit afin de faire appliquer le droit des enfants déplacés de recevoir une éducation obligatoire au niveau primaire.

Abris

Etant donné le nombre de villages incendiés et détruits et les conditions de vie des personnes déplacées, trouver un abri figurait parmi les besoins les plus pressants de ces dernières, comme le montre une mission d'évaluation rapide multi-agences des Nations Unies effectuée au nord-ouest en juillet 2006³⁹. Les personnes déplacées vivent dans des abris de fortune à proximité de leurs champs, souvent à plusieurs kilomètres de leurs vil-

³⁶ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.19 ; COOPI, 13 juin 2006, p.4.

³⁷ UN OCHA, 30 novembre 2006, p. 21.

³⁸ UN OCHA, 18 juillet 2006, p.4.

³⁹ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.11.

lages. Ils n'ont même pas de produits de première nécessité, tels qu'articles de toilette, matériaux pour fixer leurs abris improvisés, couvertures et nattes pour dormir⁴⁰.



Homme déplacé sous son abri, novembre 2006 (Photo: ICVA)

L'un des principaux défis consiste à fournir des abris provisoires aux personnes déplacées dans la brousse afin d'améliorer leurs conditions de vie sans rendre leur situation permanente. Dans certains cas, les bâches distribuées aux personnes déplacées les ont exposées à de nouvelles attaques de l'armée et des rebelles parce que cela les rendait plus visibles. Certains déplacés ont besoin de matériaux locaux pour construire leurs abris⁴¹.

Santé et assainissement

L'absence de centres médicaux dignes de ce nom et de personnel médical dans la plupart des régions du nord touchées par les conflits est dramatique, sans parler des zones isolées dans la brousse où la plupart des personnes déplacées se trouvent. Les infrastructures médicales ont été détruites au cours des différentes crises politico-militaires. Jusqu'à 2000, certaines organisations dont l'Agence allemande pour la coopération technique/Banque allemande de développement et l'UNICEF ont joué un rôle clé pour la mise en place

⁴⁰ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

⁴¹ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006.

d'installations dans les régions du nord. La plupart de ces installations ont cependant été endommagées depuis, au cours des conflits. Il existe peu d'informations sur le niveau actuel d'accès à ces installations, mais très peu d'acteurs sont opérationnels dans ce secteur⁴².



Personnes déplacées dans une installation, novembre 2006, (Photo: OCHA)

La détérioration des infrastructures médicales montre la précarité de la situation sanitaire des personnes déplacées. Ces dernières vivent dans la brousse, sans accès à l'eau potable et aux installations sanitaires. Elles sont exposées à des maladies telles que la diarrhée et la malaria qui sévissent dans les zones du nord sujettes aux inondations, en particulier entre les mois de mai et d'octobre chaque année. En outre, comme elles craignent de se déplacer, les personnes déplacées ont peu accès aux infrastructures de santé pour se faire soigner. Certaines personnes déplacées qui se cachent des forces gouvernementales seraient décédées des suites de blessures subies pendant les attaques, de morsures de serpent et de maladies pour lesquelles elles ne pouvaient pas bénéficier de soins dans la brousse⁴³. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés. Alors que dans l'ensemble du pays moins de 50 % des enfants sont vaccinés contre les maladies transmissibles, ce taux est beaucoup plus bas dans les zones touchées par les conflits⁴⁴.

⁴² UN OCHA, 30 novembre 2006, p.13.

⁴³ Entretiens IDMC/NRC, République centrafricaine, octobre 2006 ; AI, 30 novembre 2006.

⁴⁴ UN OCHA, 18 juillet 2006, p.4.

En termes de réponse, en profitant des distributions de vivres auprès des personnes déplacées, des ONG comme la Cooperazione Internazionale Italia (COOPI) leur ont fourni quelques soins médicaux. Le CICR et MSF fournissent également des soins médicaux au moyen de leurs dispensaires mobiles. Toutefois, le niveau actuel de réponse reste inférieur aux besoins globaux.

Il est nécessaire de soutenir les structures locales de santé pour surveiller et traiter les épidémies. Des mesures préventives devraient être prises contre le risque élevé d'épidémie, en particulier pour les personnes déplacées dispersées à travers différentes installations isolées dans la brousse.

Alimentation et nutrition

En l'absence de nourriture adéquate, les personnes déplacées dispersées dans la brousse survivent dans de nombreux cas en se nourrissant de feuilles sauvages, de fruits et de racines. Les distributions de vivres ne couvrent pas l'ensemble des besoins⁴⁵. En outre, les déplacements rendent les provisions de nourriture instables, avec comme conséquence une dégradation des normes nutritionnelles. Selon une enquête de nutrition réalisée par l'UNICEF en 2005, la malnutrition a atteint des niveaux alarmants, en particulier parmi les enfants de moins de cinq ans dans la plupart des zones touchées par les conflits. Au moins 30 % souffriraient de malnutrition chronique et 4 % de malnutrition sévère⁴⁶. Avant que la COOPI, en partenariat avec Caritas, la Société nationale de la Croix-Rouge et des acteurs locaux, ne commence à distribuer des vivres fournies par le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies mi-2006, plus de 70 000 personnes – en grande majorité déplacées – étaient exposées à la famine autour des villes de Markounda et Paoua⁴⁷.

L'instabilité et l'insécurité ont réduit la production agricole et rendu les pratiques agricoles presque impossibles pour les personnes déplacées et pour les autres personnes touchées par les conflits. Des saisons entières de récolte ont été perdues pendant quatre années consécutives dans les régions grenier situées au nord-ouest (préfectures de Ouham-Pendé, Ouham, Nana-Gribizi, Nana-Mambéré et Kémo) et les prix des produits de base ont augmenté considérablement, causant des difficultés supplémentaires pour la plupart de gens. De nombreuses récoltes, vivres et semences ont été pillées ou incendiées⁴⁸.

⁴⁵ Reuters, 23 novembre 2006 ; PAM, 26 mai 2006.

⁴⁶ UN OCHA, 18 juillet 2006, p.3.

⁴⁷ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.12.

⁴⁸ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.22.



Stocks de semences brûlés, octobre 2006, (Photo: COOPI)

De crainte de se déplacer, les personnes déplacées et celles affectées par les conflits ont réduit leurs activités quotidiennes. Par conséquent, leurs plantations temporaires produisent des quantités limitées⁴⁹. Des attaques récentes ont ciblé les réserves de vivres, quelques semaines seulement après la récolte, laissant les villageois avec presque rien pour survivre jusqu'à la récolte suivante, fin 2007⁵⁰.

A moins de redynamiser la production agricole et de fournir suffisamment de nourriture, le manque de vivres peut conduire à des conséquences désastreuses pour la santé et la survie des déplacés.

Réponse nationale

La réponse du gouvernement à la situation de déplacement interne a été minimale, d'autant plus qu'au niveau tant politique qu'opérationnel les connaissances et l'expérience sont limitées pour affronter les crises humanitaires en général. Bien que le ministère de l'Economie, de la Planification et de la Coopération internationale soit apparemment chargé de la coordination de la réponse humanitaire et que le ministère de la Famille soit chargé de la protection des droits des personnes déplacées, le gouvernement ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour faire face efficacement aux situations graves de déplacement interne et une stratégie de réponse à la situation de déplacement interne

⁴⁹ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.23.

⁵⁰ PAM, 5 décembre 2006.

reste à élaborer. En novembre 2006, un Comité national pour les droits de l'homme a été mis en place avec notamment pour mandat de promouvoir et de protéger les droits des groupes vulnérables, y compris des personnes déplacées. Cet organe nouvellement créé doit toutefois encore élaborer et adopter son plan national d'action⁵¹.

La situation a été aggravée par l'absence continue d'administrations locales viables et de travailleurs sociaux dans de nombreuses parties du pays, en particulier dans les zones du nord touchées par les conflits. Certaines autorités locales se sont plaintes que les organisations humanitaires avaient un meilleur accès qu'elles aux zones touchées par les conflits⁵². Les organisations humanitaires se sont donc *de facto* souvent substituées aux institutions gouvernementales.

Le gouvernement prévoit de créer davantage d'antennes militaires dans les zones touchées par les conflits afin d'assurer une sécurité et une protection plus grandes à la population. Cependant, certains éléments des forces de sécurité gouvernementales commettent des abus à l'encontre des civils dans ces zones. Bien que les auteurs de ces crimes soient connus, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée. Le gouvernement n'a toujours pas transposé en droit interne les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ainsi que d'autres instruments internationaux de droits de l'homme et de droit humanitaire ratifiés par la République centrafricaine. Ces lacunes dans les systèmes juridiques et judiciaires, couplées à l'absence de volonté politique et de structures chargées de l'application de la loi, sont à l'origine des violations massives et continues des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'encontre des populations civiles en toute impunité. En effet, le Comité des droits de l'homme a recommandé à la République centrafricaine de « garantir que toutes les violations des droits de l'homme portés à sa connaissance font l'objet d'enquêtes et que les responsables de telles violations, y compris les fonctionnaires, militaires et forces de l'ordre, sont poursuivis et sanctionnés pénalement⁵³ ».

Certaines ONG nationales répondent aux besoins des personnes déplacées. La Croix-Rouge nationale et Caritas Centrafrique sont impliquées dans la sensibilisation des personnes à l'utilisation de l'eau (traitement et sécurité alimentaire) et à la prévention des maladies. En collaboration avec le CICR, la Croix-Rouge nationale distribue des produits non alimentaires dans les zones touchées par les conflits⁵⁴.

Réponse internationale

Au plan international, la réponse a été très limitée- au moins jusqu'à mi-2006- car elle souffrait d'un faible niveau de financement et de lacunes dans le mécanisme de surveillance, de gestion des informations et de coordination entre les agences des Nations Unies et les ONG qui était plutôt ad hoc et informel. Cela était en partie dû à l'absence d'un co-

⁵¹ Le Confident, 6 novembre 2006.

⁵² Entretiens, Bossangoa, Paoua, 23-24 octobre 2006.

⁵³ CCPR, 27 juillet 2006, paragraphe 7.

⁵⁴ CICR, 3 juillet 2006.

ordinateur humanitaire des Nations Unies entre octobre 2005 et juin 2006. Il était nécessaire d'améliorer, de systématiser et de mieux planifier la coordination. Grâce à la désignation récente d'un coordinateur humanitaire, les agences des Nations Unies ont commencé à s'attaquer à ce problème.

L'insuffisance de la présence humanitaire dans le pays, y compris dans les zones touchées par les déplacements, et les ressources humaines limitées au sein des organisations humanitaires expliquent également le peu de rapports et le manque d'attention à la situation humanitaire en RCA pendant la première moitié de 2006. Depuis début 2006, le nombre de personnes déplacées aurait triplé, passant de 50 000 à 150 000. Cependant, très peu d'organisations humanitaires fournissent de l'aide. La pénurie d'ONG comme partenaires d'exécution limite encore plus la capacité de fournir de l'aide, les seules organisations fournissant une aide directe aux populations touchées étant Médecins sans Frontières (France, Espagne et Pays-Bas), la COOPI, le CICR, le Partenariat international pour le développement humain, la Croix-Rouge nationale, Caritas Centrafrique et quelques missions catholiques romaines. Il est nécessaire que davantage de personnel des agences des Nations Unies et des ONG internationales soit déployé dans les zones touchées par les conflits pour améliorer l'aide et la protection des personnes déplacées et renforcer le sentiment de sécurité au sein de la population affectée⁵⁵.

En dépit des capacités limitées, depuis mi-2006 les agences des Nations Unies ont décidé d'organiser la réponse humanitaire en CAR par secteurs – avec un leadership et une responsabilité clairement définis –, sous la direction du coordinateur humanitaire avec l'appui du Bureau des Nations Unies chargé de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA). L'Equipe de partenariat communautaire humanitaire, composée des agences des Nations Unies, du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG nationales et internationales, constitue un pilier essentiel de la coordination. Le HCR est chargé de la protection et de l'assistance des personnes déplacées dans le pays et a embauché deux officiers de protection détachés pour effectuer une évaluation rapide des besoins de protection dans les deux préfectures de Ouham et Ouham-Pendé. Le HCR sensibilise les autorités gouvernementales et locales pertinentes à la nécessité de protéger les personnes déplacées et a organisé un certain nombre d'ateliers de formation sur les Principes directeurs à l'attention des autorités locales et, en collaboration avec l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), à l'attention des superviseurs humanitaires déployés par Caritas⁵⁶. L'UNICEF est chargé des secteurs de l'éducation, des abris, des fournitures non alimentaires, de l'eau et de l'assainissement, tandis que la FAO s'occupe de la sécurité alimentaire, l'OMS de la santé et le PNUD du redressement économique et des infrastructures⁵⁷.

Par conséquent, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, le PAM et le HCR, en partenariat avec la COOPI et le CICR, Caritas et la Croix-Rouge nationale étant des partenaires locaux, ont commencé les distributions de vivres et de produits non alimentaires dans les régions de Ouham-Pendé et Ouham. Profitant du fait que la population est sortie de la brousse pour

⁵⁵ UN OCHA, 11 novembre 2006, p.8 ; PAM, 5 décembre 2006.

⁵⁶ HCR, 1^{er} octobre 2006, p.6.

⁵⁷ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.18.

bénéficier des distributions de vivres, ils ont fourni des soins médicaux et des médicaments aux personnes déplacées. MSF-Espagne à Batangafo, MSF-Pays-Bas à Boguila et Markounda et MSF-France à Paoua offrent des services médicaux essentiellement grâce à des dispensaires mobiles, des centres de santé et des hôpitaux⁵⁸. En collaboration avec Caritas Centrafricaine et les missions catholiques romaines, le Partenariat international pour le développement humain reconstruit des puits et des installations sanitaires dans différentes régions, notamment celles touchées par l'insécurité comme Bozoum, Bossangoa et Kaga Bandoro.

L'accès humanitaire pour les très rares organisations présentes a été limité, à divers degrés, par l'insécurité endémique dans le nord du pays. En effet, comme l'armée accuse les habitants des régions où les personnes déplacées se trouvent d'être associés aux rebelles, les organisations humanitaires ont également été accusées de les nourrir. En novembre 2006, l'armée centrafricaine a demandé aux organisations humanitaires de suspendre leurs activités autour de la ville de Paoua située au nord-ouest jusqu'à ce que les opérations militaires contre les groupes armés actifs dans cette région soient terminées. Cet ordre a concerné la COOPI, MSF-France et le CICR qui mènent des opérations à Paoua ou aux alentours. L'interdiction a empêché la distribution de 53 tonnes de denrées alimentaires du PAM à 25 000 personnes vulnérables⁵⁹. Bien que cette interdiction ait été levée, les organisations humanitaires sont obligées de faire régulièrement pression sur les autorités à différents niveaux pour avoir un accès sûr aux populations touchées. En outre, les ponts détruits et l'état lamentable des routes, en particulier pendant la saison des pluies, ont rendu l'accès aux zones isolées du nord du pays pratiquement impossible.

Le manque sévère de financement pour les programmes humanitaires est également apparu comme l'un des principaux facteurs limitant la réponse internationale. Les donateurs semblent à peine concernés par la gestion de la crise humanitaire. Les Procédures d'appel global (CAP) 2004 et 2005 des Nations Unies pour la RCA visant à répondre aux besoins humanitaires des personnes vulnérables et à contribuer au redressement socio-économique du pays suite à des années de crise et de déclin ont été financées à moins de 40 %. Contrairement aux années précédentes pendant lesquelles la République centrafricaine représentait l'une des crises les plus négligées, la Procédure d'appel global (CAP) 2006 a bénéficié de davantage de financements, avec près de 65 % des 36 millions de dollars demandés. Tandis que le financement de certains secteurs était insuffisant ou n'a été reçu que dans la seconde moitié de 2006, le secteur de l'éducation n'a pas été financé du tout. Aucun bâtiment scolaire n'a été réhabilité ou équipé et aucun enseignant n'a été formé comme prévu dans la Procédure d'appel global 2006⁶⁰.

D'autres contraintes entravent la réponse des organisations internationales concernant les besoins des personnes déplacées à l'intérieur de la RCA. Le manque de surveillance et d'informations susmentionné en ce qui concerne le nombre de personnes déplacées, leurs besoins et leur localisation a représenté un obstacle fondamental qui devrait être abordé dans le cadre d'un projet du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) prévu

⁵⁸ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.10, 23.

⁵⁹ PAM, 20 novembre 2006, p.16 ; 5 décembre 2006.

⁶⁰ UN OCHA, 30 novembre 2006, p.6.

pour 2007. Dans le cadre du Programme coordonné d'aide 2007 pour la RCA, les organisations humanitaires sollicitent 49.5 millions de dollars pour faire face à la plupart des lacunes de la réponse humanitaire grâce à des programmes destinés à la promotion de la sécurité humaine, la protection et l'assistance aux personnes déplacées, le renforcement des capacités locales et nationales et l'amélioration de la coordination.

En collaboration avec le gouvernement, les Nations Unies ont revu le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) couvrant la période 2004-2006 et, en mai 2006, elles ont finalisé l'UNDAF pour 2007-2011. Les principaux objectifs de la coopération sont le renforcement de la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, la réduction de la pauvreté et la reconstruction post-conflit⁶¹. Cependant, l'UNDAF a peu de chances d'être mis en oeuvre avec succès compte tenu de l'insécurité et de la crise humanitaire persistantes. Les déplacements provoqués par le manque de sécurité ont compromis la cohésion sociale qui est une condition préalable essentielle pour un développement durable.

Globalement, la stabilisation et le redressement plus général du pays ne peuvent réussir que si les besoins humanitaires des groupes vulnérables sont satisfaits. Il est donc essentiel que la stratégie de réponse en matière de personnes déplacées telle que définie dans la Procédure d'appel global 2007 soit financée et mise en oeuvre et que les Nations Unies et les ONG augmentent de manière substantielle leur présence dans les régions touchées de la RCA afin de contribuer à une transition rapide vers une période d'après conflit et de redressement.

Note: Pour des informations plus détaillées sur la situation des déplacements internes en RCA, veuillez consulter la [page pays Centrafrique](#) sur la base de données en ligne de l'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC) sur les personnes déplacées.

⁶¹ Voir UNDAF Centrafrique, avril 2006.

Sources

Afrol News, 26 mai 2005, "Ethnic cleansing" of nomads in Central African Republic

Amnesty International, 30 novembre 2006, Central African Republic, Government tramples on the basic rights of detainees

Cooperazione Internazionale (Coopi), 13 juin 2006, Rapport d'activités, project COOPI, operation Zougoulou

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), 5 novembre 2002, Serious and substantial human rights violations in Bangui

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), 13 avril 2006, The Cour de cassation confirms the incapacity of the national justice

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), 12 octobre 2006, "Forgotten, stigmatised: double suffering of victims of international crimes"

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), 4 mars 2005, République centrafricaine : Fin de la transition politique sur fond d'impunité

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 30 novembre 2006, Cameroon: Thousands seek refuge from attacks in CAR

Integrated Regional Information Networks (IRIN), décembre 2006, CAR: Hundreds flee Bi-rao as French jets strike

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 19 décembre 2006, Blame game as villages burn

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 3 juillet 2006, ICRC delivers aid to 20,000 displaced persons in the north of the Central African Republic

Le Confident, 6 novembre 2006, Un Comité national en matière des Droits de l'Homme en Centrafrique

Refugees International, 8 novembre 2006, Refugees International to investigate the humanitarian impact of regional instability

Reuters, 21 novembre 2006, Troops, raiders prey on Central African villagers

Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), avril 2006, Plan Cadre des Nations Unies Pour l'Aide au Développement: 2007-2011 République Centrafricaine

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 23 octobre 2006, Human development report 2006

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), octobre 2006, Briefing notes on Central African Republic

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 4 octobre 2005, Hundreds more refugees flee fighting in Central African Republic

Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 27 juillet 2006, Consideration of Reports Submitted by State Parties under Article 40 of the Covenant: Concluding observations of the Human Rights Committee

Secrétaire général des Nations Unies, 27 juin 2006, Report of the Secretary-General on the situation in the Central African Republic and the activities of the United Nations Peacebuilding Support Office in the Central African Republic

Conseil de sécurité des Nations Unies (UN SC), 31 août 2006, résolution 1706 du Conseil de sécurité

Conseil de sécurité des Nations Unies (UN SC), 15 juillet 1999, Seventh Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic

Conseil de sécurité des Nations Unies (UN SC), 14 janvier 2000, Ninth Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic

Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA), 3 novembre 2006, Humanitarian Action in Central African Republic

Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA), 30 novembre 2006, Consolidated Appeals Process (CAP): Appeal 2007 for Central African Republic

Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA), 11 novembre 2006, "CAR: A tragedy in the making?"

Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA), 8 décembre 2004, MINUTES OF INFORMATION EXCHANGE MEETING - GREAT LAKES REGION 08/12/04

Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA), 18 juillet 2006, Procédure d'Appel Global (CAP) : Examen Semestriel de l'Appel Humanitaire 2006 pour la République Centrafricaine

Conseil de sécurité des Nations Unies, 16 juin 2004, The situation in the Central African Republic and the activities of the United Nations Peace-building Support Office in the Central African Republic

Programme alimentaire mondial (PAM), 20 novembre 2006, WFP operational priorities

Programme alimentaire mondial (PAM), 26 mai 2006, Central African Republic: funding urged as humanitarian crisis deepens

Programme alimentaire mondial (PAM), 5 décembre 2006, Thousands flee terror in Central African Republic: Urgent need for food aid

Note: Tous les documents utilisés dans ce rapport sont en accès direct sur la page [List of Sources](#) de la page pays Centrafrique.

Témoignage d'un homme déplacé originaire de Kadjama Kotta dans la préfecture de Markounda

Je suis père de neuf enfants. J'ai 41 ans. Je viens de Kadjama Kotta. Je suis fermier. Je vis dans la brousse depuis septembre 2005. Avant cette date, les rebelles ont attaqué un village proche du nôtre. Sur son chemin vers le village attaqué, l'armée est tombée dans une embuscade des rebelles. J'ai pris mes enfants et ma femme et nous avons fui notre village parce que nous avons peur que l'armée vienne dans notre village pour nous attaquer. Il est arrivé dans d'autres endroits qu'après que les rebelles aient pris le contrôle d'un village, l'armée vienne après leur départ pour harceler, piller et tuer les villageois. Nous avons donc emporté nos affaires et fui parce que nous ne voulions pas être attaqués par l'armée comme cela s'est passé dans des villages voisins. Nous sommes partis dans la brousse, près de notre champ, à trois ou quatre kilomètres de notre village.

Quand le calme est revenu, les FACA situées à Bodjomo, à cinq kilomètres de mon village et à 30 km de Markounda, nous ont demandé de rentrer dans notre village parce qu'elles estimaient que la zone était sûre. Nous sommes rentrés dans notre village en octobre 2005 et nous avons repris nos activités normales. Le 27 décembre 2005, les rebelles sont arrivés à partir de leur base – peut-être de Maitikoulou – vers notre village Kadjama Kotta à minuit. Ils nous ont pris en otage et ont demandé à chaque famille de leur donner de la nourriture et des biens. Ils ont occupé notre village jusqu'à 2 heures du matin. Après leur avoir fourni des vivres et des affaires, ils sont partis vers Bodjomo où ils ont combattu les FACA.

Après les combats, les rebelles sont partis. Le lendemain, nous avons appris qu'un autre détachement de l'armée était allé à Boguéré où ils ont brûlé des maisons, pris trois jeunes garçons qu'ils ont emmenés à Bodjomo pour les tuer. Suite à cela, ils sont venus dans notre village Kadjama et nous ont harcelés. J'ai de nouveau fui avec ma femme et mes enfants sans rien prendre d'autre. L'armée a incendié toutes nos affaires et nos maisons. Nous avons appris qu'ils étaient partis et qu'ils avaient brûlé d'autres villages sur leur chemin de retour vers leur base.

Dans notre zone de refuge, nous avons construit quelques cabanes et avec les bâches de la Croix-Rouge nous avons couvert les toits pour nous protéger de la pluie. Les femmes cherchent des feuilles dans la brousse pour nourrir nos enfants. Les écoles de nos enfants ont également été brûlées en 2005 et n'ont jamais été réhabilitées. Comme je suis un homme de lettres, j'ai envoyé quelqu'un acheter un livre à Bossangoa. Je l'utilise pour apprendre à lire à mes enfants.

Nous avons un accès très limité aux soins de santé. Une semaine sur deux, le dispensaire mobile de MSF vient dans notre village et prend soin de nous. Nous restons près de notre champ parce que nous avons peur de rentrer dans notre village où l'armée peut nous attaquer de nouveau. Nous les craignons. Nous aimerions que la sécurité soit rétablie avant de rentrer chez nous. Nous avons même peur de travailler notre terre. Nous aimerions rentrer dans nos villages mais nous avons tout perdu, y compris nos vêtements et nos biens.

Nous avons besoin de nouveaux abris. Nous aimerions que nos enfants aillent à l'école. Leur avenir est actuellement en danger. Ils ont manqué deux années académiques.

Nous aimerions que la paix revienne. Nous ne pouvons pas trouver refuge dans d'autres zones que la brousse parce qu'en chemin nous faisons l'objet de harcèlement et de menaces de la part des forces de sécurité, principalement aux postes de contrôle. C'est la raison pour laquelle nous préférons rester dans la brousse.

A propos de l'Observatoire des situations de déplacements internes

L'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (*Norwegian Refugee Council*), constitue l'organe international principal de suivi des déplacements internes provoqués par des conflits dans le monde.

A travers son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève tient à jour une base de données en ligne qui fournit des informations complètes et des analyses relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées en conformité avec les normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées. Dans le cadre de son travail, l'Observatoire coopère avec les initiatives locales et nationales de la société civile et leur apporte un soutien.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur www.internal-displacement.org.

Contact pour les médias :

Jens-Hagen Eschenbacher
Head of Monitoring and Advocacy
Department
Tel. : +41 (0)22 799 07 03
Email : jens.eschenbacher@nrc.ch

Analyste pays :

Hortence Mpako Foaleng
Tel. : +41 (0)22 799 07 07
Email : foaleng@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacements internes

Norwegian Refugee Council
Chemin de Balxert 7-9
1219 Geneva, Switzerland
www.internal-displacement.org
Tel: +41 22 799 0700
Fax: +41 22 799 0701